Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

Changements en lien avec les congés

Congés spéciaux garde d'enfants :

L'employeur prolonge la période de congés spéciaux pour une période indéterminée. Vous devez faire des efforts pour rentrer si c'est possible et **documenter vos démarches pour vous protéger**.

Congé de quarantaine :

Si vous avez 70 ans et plus ou si vous avez une condition de santé à risque, vous avez droit à un congé payé à 100% jusqu'à nouvel ordre. Pour certain, l'employeur vous payait en congés spéciaux en prenant vos journées personnelles. Suite à une entente nationale, **l'employeur remettra dans vos contingents les journées personnelles utilisées et ce, sans nécessité de faire un grief.** Vous n'avez qu'à vérifier si l'employeur a rectifié la situation.

Congé pour femme enceinte :

Si vous êtes enceinte, vous pourriez avoir droit à un congé de quarantaine. **Ce congé n'est pas automatique.** Pour l'obtenir, **vous devez avoir un spécialiste de la santé qui spécifie que dans votre situation particulière, vous devez vous isoler.** Cette recommandation ne doit pas nécessairement être faite sous forme écrite, elle pourrait être faite verbalement par votre médecin.

verso

Cas	Congé s'appliquant
Si vous êtes atteint de la COVID-19	Quarantaine payée jusqu'au rétablissement. Vous devez avoir le feu vert de Canada Vie / Morneau Shepell avant de reprendre le travail.
Si vous êtes revenu(e) de voyage et que le départ a eu lieu **avant le 12 mars**	Quarantaine payée obligatoire de 14 jours
Si vous avez été en contact de **façon non intentionnelle** avec une personne qui a obtenu un résultat positif de COVID-19	Quarantaine payée de 14 jours
Si vous êtes un travailleur ou une travailleuse âgé(e) de 70 ans et plus	Quarantaine payée jusqu'à nouvel ordre
Si vous êtes un travailleur ou une travailleuse immunosupprimé(e)	Quarantaine payée jusqu'à nouvel ordre
Si vous êtes une femme enceinte	Quarantaine payée, si recommandation d'un spécialiste de la santé
Si vous êtes un travailleur ou une travailleuse ayant des problèmes de garde d'enfants	Épuisement de la banque de journées personnelles suivi d'un congé spécial payé. L'employeur fera enquête, donc se documenter pour les congés spéciaux.
Si vous vivez avec une personne immunosupprimée ou de 70 ans et plus	1) Utilisation des journées personnelles 2) Congé pour autre motif à la discrétion de Postes Canada 3) Possibilité d'utiliser tout autre contingent de congés et / ou congé sans solde
Si vous êtes une personne anxieuse ou si vous éprouvez des craintes à vous présenter au travail.	Utilisation des journées personnelles et autre contingent de congé et / ou congé sans solde. Si vous êtes médicalement suivi(e) et que cela est documenté, **vous pourriez** être éligible au PAICD.

Ces informations sont sujettes à changement.

Si malgré toutes ces informations, votre situation ne semble pas avoir été prise en compte, contactez-nous au 514-593-3953, poste 225.

Alain Robitaille
Président
STTP – Section locale de Montréal
AR/mhg sepb-574

Montréal, le 9 avril 2020/065